



## Ordonnance de télécom CRTC 2008-2-1

Ottawa, le 14 janvier 2008

### Erratum

L'ordonnance de télécom CRTC 2008-2 du 9 janvier 2008 est modifiée et le changement est indiqué en italique et en caractères gras.

Le Conseil **approuve provisoirement** les demandes tarifaires suivantes. Des pages de tarif révisées doivent être publiées dans les 10 jours suivant la date de la présente ordonnance.

Requérante	Avis de modification tarifaire	Date de la demande	Date d'entrée en vigueur
Bell Aliant Communications régionales, société en commandite	118	le 18 septembre 2007	le 9 janvier 2008
Bell Aliant Communications régionales, société en commandite	150	le 21 décembre 2007	le 9 janvier 2008
Bell Canada	7065	le 18 septembre 2007	le 9 janvier 2008
Bell Canada	7095	le 20 décembre 2007	le 9 janvier 2008
Bell Canada	7096	le 21 décembre 2007	le 9 janvier 2008
Téléphone Guèvremont inc.	52 52A 52B	le 7 septembre 2007 le 14 septembre 2007 le 18 décembre 2007	le 9 janvier 2008
Société TELUS Communications	283	le 18 décembre 2007	<b><i>le 25 janvier 2008</i></b>

Secrétaire général

*Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>*